

Des associations en péril se mobilisent au sein d'un collectif

22 juillet 2016 - La Provence

Toute l'année, Loïc Alexandre a travaillé sur les temps d'animations périscolaires dans les écoles de l'Estaque (16^e) avec sa structure, l'Arbre en jeu. Une ludothèque qui a remporté un certain succès auprès des enfants, mais qui ne pourra pas reconduire son action à la rentrée. "La subvention de 6000€ dont bénéficiait l'association au titre de la politique de la ville a été supprimée en juin, explique Jacques Vialle, directeur de l'école Estaque-gare. Or, sans cette subvention, Loïc, seul salarié, ne peut se rémunérer, et l'association doit mettre la clé sous la porte."

L'Estaque sorti des quartiers prioritaires

Même constat du côté du centre social de l'Estaque Bassin de Séon qui perd quelque 70 000 € de financement de l'Etat. "Le redécoupage des quartiers prioritaires (1) a fait sortir l'Estaque de la politique de la ville ce qui conduit les associations à devoir cesser des tas d'activités qui profitaient pourtant uniquement à des populations précaires", dénonce Jacques Vialle.

Il y a quelques semaines, une soixantaine de représentants associatifs et d'habitants se sont réunis au centre social pour décider de la création d'un collectif. Baptisé Acteurs 16, il demande le rétablissement des subventions de la politique de la ville, à travers une lettre ouverte adressée à Arlette Fructus, adjointe (UDI) au maire en charge de la politique de la ville, et à Yves Roussel, préfet à l'égalité des chances.

Si ce dernier, en vacances, n'a pu nous livrer sa réaction, le courrier fait bondir l'élue visée: "Je suis interloquée par cette interpellation, parce que je ne suis absolument pas responsable de la suppression de ces crédits, bien au contraire! Je partage le point de vue du collectif puisque je me suis moi-même battue il y a deux ans pour qu'on fasse bou-



Le centre social de l'Estaque a perdu quelque 70 000 € de subventions au titre de la politique de la ville, menant à la suppression d'activités pourtant tournées vers les populations précaires. / PHOTO C.M.S.

ger les lignes de la loi Lamy et qu'on sorte de la logique arithmétique pour se pencher sur la réalité humaine, celle du terrain."

Et l'adjointe de rappeler l'engagement oral pris en avril 2015 lors de sa visite à l'Estaque par celle qui était alors secrétaire d'Etat déléguée à la politique de la Ville, Myriam El Khomri. "Elle avait assuré aux habitants que, compte tenu de la particula-

rité du territoire, les crédits d'Etat seraient maintenus pendant trois ans, confirme pour sa part la sénatrice-maire PS de secteur Samia Ghali. Pourtant le préfet n'a pas suivi cet engagement, et j'ai d'ailleurs écrit un courrier en ce sens au Premier ministre Manuel Valls le mois dernier." La maire y souligne que si le territoire du Bassin de Séon est sorti de la cartographie, ce n'est pas parce que là

pauvreté a baissé, mais uniquement à la faveur d'un revenu médian à la hausse, après l'installation de populations aisées sur de nouveaux programmes immobiliers.

"Si la situation va un peu mieux, il reste des poches difficiles et les associations de ces territoires mènent un travail de fond extraordinaire qu'on ne peut pas rayer d'un trait de plume, ajoute le député PS de la circonscription Henri Jibrayel. Sortir l'Estaque des quartiers prioritaires est un choix politique que je condamne, fût-il celui du gouvernement que je soutiens."

Laurence MILDONIAN

Financements de la Ville en hausse

"La preuve qu'on se bat pour la politique de la ville, c'est que Ville et Métropole y augmentent leur part", affirme Arlette Fructus. Entre 2015 et 2016, ce financement est passé de 3,2 millions d'euros à 3,4 millions, soit une hausse de 12%. En ce qui concerne le secteur Nord Littoral Ouest, sur cette même période, la participation de la Ville a augmenté (de 316 800 € à 374 800 €, +18%), tandis que celle de l'Etat a diminué (de 435 750 € à 404 690 €). Et l'adjointe au maire de rappeler qu'avec l'ancienne préfète à l'égalité des chances, Marie Lajus, elle a obtenu que la politique de la ville vienne en soutien de projets transversaux en direction des publics des quartiers prioritaires.

(1) Décidé en 2014 avec des conséquences qui se font ressentir aujourd'hui, le redécoupage prévu par la loi Lamy fait sortir plus de 220 000 Marseillais du dispositif politique de la ville qui en concernait 420 000, en s'appuyant sur un critère unique: celui du revenu médian annuel. Il doit être de 11 456 €, dans un "carreau" comprenant mille habitants.